

La chambre d'agriculture de Corse-du-Sud placée sous tutelle renforcée

© 05/01/2021 |  Terre-net Média

La chambre d'agriculture de Corse-du-Sud, qui est « dans une impasse financière », a été placée sous tutelle renforcée par le préfet depuis le 1er janvier, a-t-on appris mardi auprès de la préfecture de Corse.

« **L**a chambre est un établissement public sous tutelle de l'État donc la notion de tutelle est permanente. Elle est aujourd'hui placée **sous tutelle renforcée** parce qu'elle est en **déficit permanent depuis de nombreuses années** malgré les 2 millions d'argent public injectés chaque année, qui représentent 82% de son budget », a indiqué à l'AFP le secrétaire général du préfet de Corse, Alain Charrier, confirmant une information de France 3 Via Stella. « On n'est pas dans le coercitif. L'objectif est que cette chambre, qui est un appui essentiel au monde agricole, perdure et sorte de cette impasse financière », a-t-il ajouté.

La chambre avait déjà défrayé la chronique avec les poursuites lancées en 2019 contre son directeur de l'époque, Jean-Dominique Rossi, pour des fraudes supposées aux aides agricoles européennes estimées à 1,4 million d'euros. M. Rossi doit être jugé avec sa femme, ses deux fils et sa mère en septembre prochain. Il a été réintégré en septembre dernier à la chambre en tant que chef de service du pôle production animale, en accord, selon son avocat, avec son contrôle judiciaire. Une enquête est en cours pour le vérifier.

Outre les déficits, sa réintégration a joué un rôle dans le placement sous tutelle renforcée, comme la volonté de bloquer l'acquisition par la chambre d'un bien immobilier de plus de 2 millions d'euros, a précisé à l'AFP une source proche du dossier.

Selon une autre source proche du dossier, la chambre accuse depuis plusieurs années un déficit annuel moyen de 300 000 euros. Elle a vendu ses locaux pour plus de 2 millions d'euros, ce qui a ramené des liquidités sans régler le problème d'un manque de recettes.

« Cette tutelle renforcée signifie qu'une instance de gouvernance collégiale a été mise en place pour essayer de redresser les comptes », a expliqué à l'AFP la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Sabine Hofferer.

Le président de la chambre, Stéphane Paquet, reste à son poste mais doit dorénavant suivre les recommandations de ce comité présidé par le préfet et composé de membres de la chambre départementale et régionale et de représentants de l'Etat et des finances publiques. Contactés par l'AFP, le directeur et le président de la chambre d'agriculture n'étaient pas immédiatement joignables pour réagir.